

INSTITUT DE FRANCE
ACADEMIE DES SCIENCES
23 Quai de Conti 75006 Paris

COMITE DE DEFENSE
DES HOMMES DE SCIENCE
(CODHOS)

RAPPORT ANNUEL 2008

Présentation du Comité de Défense des Hommes de Science (CODHOS)

Presque tous les gouvernements ont signé un ou plusieurs textes instituant des règles internationales de protection des droits de l'homme. Le plus connu de ces documents est la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme proclamée par les Nations Unies en 1948. Cependant, nombreux sont les gouvernements qui, bien qu'ayant ratifié ces accords, en violent régulièrement les dispositions. Les violations les plus fréquentes concernent le respect de l'intégrité physique et mentale de la personne humaine (torture, conditions de détention dégradantes, absence de soins médicaux), le droit à la liberté d'expression et d'opinion, l'application des règles de procédure judiciaire (détention arbitraire, absence de communication avec un avocat).

En mai 1978, l'Académie des Sciences a décidé de s'intéresser aux violations des droits de l'homme dont sont victimes, à travers le monde, des hommes de science (y compris médecins, chercheurs en sciences humaines, ingénieurs, enseignants ...). Elle a ainsi créé en son sein le Comité de Défense des Hommes de Science (CODHOS).

En 2008, le CODHOS comptait 29 membres. Claude Cohen-Tannoudji a succédé à François Jacob en tant que Président et Yves Quéré est devenu Secrétaire Général. Le Comité se réunit environ une fois par mois pour traiter des cas individuels dont il a connaissance et assurer un suivi des cas étudiés précédemment. Il travaille en liaison avec des Académies étrangères, surtout la National Academy of Sciences des Etats-Unis, avec le Ministère des Affaires étrangères, et parfois avec Amnesty International. L'intervention consiste le plus souvent à écrire aux autorités du pays concerné (gouvernement, ambassadeurs à l'étranger, homologues en France) pour obtenir des éclaircissements sur le cas, la libération du prisonnier si les éléments prouvent que la détention est abusive, l'amélioration de ses conditions de détention et la reprise de son activité professionnelle. Le CODHOS fait état des cas des scientifiques pour lesquels il est intervenu dans un rapport adressé chaque année à l'Académie des Sciences, aux Secrétaires perpétuels des autres Académies de l'Institut de France, et de façon générale aux responsables des organismes qui ont travaillé en collaboration avec lui.

Comme toujours, en matière de droits de l'homme, l'impact des actions menées par le CODHOS est difficile à mesurer. Cependant, les réactions des diverses autorités et les améliorations constatées dans certains cas prouvent que le Comité ne travaille pas en vain. En 2008, le CODHOS a ainsi été heureux d'apprendre les libérations en Birmanie du géologue Khin Maung Swe et des Docteurs May Win Myint et Than Nyein, la libération en Egypte du géologue Khaled Abd al-Qadir Ali Ouda, la libération du pharmacien Hafizullah Shabaz Khail détenu à Guantanamo, la libération en Syrie de l'économiste Aref Dalila.

Composition du CODHOS en 2008

Président ☐ Claude COHEN-TANNOUDJI

Secrétaire Général ☐ Yves QUERE

Etienne Emile BAULIEU
Guy BLAUDIN DE THE
Jean-Michel BONY
Edouard BREZIN
Jean-Pierre CHANGEUX
Georges COHEN
François CUZIN
Henri DURANTON
Pierre ENCRENAZ
Maurice GOLDMAN
François JACOB
Zdenek JOHAN
Henri KORN
Guy LAVAL
Pierre LELONG
Claude LEVI
Charles-Michel MARLE
Dominique MEYER
Yves MEYER
Christine PETIT
Bernard PICINBONO
Gilles PISIER
Evry SCHATZMAN
André SENTENAC
Piotr SLONIMSKI
Gérard TOULOUSE
Alain-Jacques VALLERON

Secrétariat ☐ Delphine TARRETE

Présentation du Réseau International des Droits de l'Homme des Académies et des Sociétés Savantes

En mai 1993, à l'initiative de la National Academy of Sciences, a été créé le Réseau International des Droits de l'Homme des Académies et des Sociétés Savantes dont fait partie le CODHOS.

Les objectifs de ce Réseau sont :

- promouvoir le respect et la protection des droits de l'homme☐
- alerter les gouvernements des violations des droits de l'homme éventuellement commises sur leur territoire;
- aider les scientifiques qui, de par le monde, sont persécutés et injustement détenus pour avoir exercé, sans violence, les droits garantis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme☐
- soutenir l'indépendance d'Académies sœurs dans le monde entier.

Le Réseau est administré par☐

- un Directeur Exécutif, Carol Corillon, qui dirige également le Comité des Droits de l'Homme de la National Academy of Sciences☐
- un Comité Exécutif composé de François Jacob (France), Pieter Van Dijk (Pays-Bas), Arjuna Aluwihare (Sri Lanka), Claude Cohen-Tannoudji (France), Abdallah S. Daar (Canada), Alenka Selih (Slovenie), Belita Koiller (Brésil), Ida Nicolaisen (Danemark), John Polanyi (Canada), Yves Quéré (France), Edoardo Vesentini (Italie).

Les institutions membres du Réseau agissent de manière autonome et discrétionnaire, mais sont invitées à communiquer à son secrétariat leurs actions et les résultats obtenus. Elles interviennent, dans les cas portés à leur attention par le Réseau, au moyen de lettres de protestation adressées aux autorités du pays concerné, et par la présence d'observateurs lors des procès des scientifiques mis en accusation.

Les Comités des Droits de l'Homme des différentes Académies se réunissent tous les deux ans, à l'initiative de l'une de ces Académies, pour mieux coordonner leurs actions. Ainsi, la dernière réunion s'est tenue au Sri Lanka en avril 2007. Près de cinquante Académies des Sciences y étaient représentées. La prochaine réunion aura lieu au Maroc en 2009.

Interventions du CODHOS en 2008

Arabie Saoudite ☐ Matrouk al-Faleh, *professeur de sciences politiques*
Dr. Muhammad Jabir al-Barbari, *médecin*
Dr. Raouf al-Arabi, *médecin*

Birmanie ☐ Khin Maung Swe, *géologue*
Dr. May Win Myint, *médecin*
Dr. Than Nyein, *médecin*

Chine ☐ Hu Jia, *ingénieur*
Wo Weihang, *chimiste*

Egypte ☐ Pr. Khaled Abd al-Qadir Ali Ouda, *géologue*

Etats-Unis / Guantanamo : Hafizullah Shabaz Khail, *pharmacien*

Inde ☐ Dr. Binayak Sen, *pédiatre*

Iran ☐ Dr. Kamar Alaei, *médecin*
Dr. Ashar Alaei, *médecin*

Libye ☐ Fathi el-Jahmi, *ingénieur*

Syrie ☐ Aref Dalila, *économiste*
Dr. Walid al-Bunni, *médecin*
Dr. Yasser al-'Eiti, *médecin*
Dr. Feda'a al-Horani, *médecin*
Dr. Ahmad To'meh, *dentiste*
Marwan al-'Ush, *ingénieur*

Tchad ☐ Ibni Oumar Mahamat Saleh, *mathématicien*

ARABIE SAOUDITE

Matrouk al-Faleh, *professeur de sciences politiques*

Le 19 mai 2008, Matrouk al-Faleh a été arrêté par 15 agents de police à son bureau de l'Université King Saud de Riyad. Son ordinateur et son téléphone mobile ont été saisis. Les policiers l'ont amené dans un service du Ministère de l'Intérieur où il a refusé de se soumettre à un interrogatoire aux motifs qu'il était illégal d'interroger une personne sans la présence de son avocat et sans que les charges retenues à son encontre ne lui aient été communiquées. Il a ensuite été mis en détention à la prison al-Hayer.

Bien que les charges retenues contre Matrouk al-Faleh n'aient pas été rendues publiques, il est probable que son arrestation ait un lien avec un article qu'il avait écrit deux jours auparavant et qu'il avait diffusé sur Internet. Cet article portait sur les conditions de détention très difficiles à la prison d'al-Buraida, où il avait récemment rencontré deux détenus.

Son épouse, qui lui a rendu visite en prison, a indiqué qu'il avait commencé une grève de la faim pour protester contre la décision des autorités de ne pas lui communiquer les motifs de son arrestation.

Le Réseau International était déjà intervenu en faveur de Matrouk al-Faleh en 2004, lorsque celui-ci avait été arrêté et emprisonné durant 18 mois pour avoir critiqué le manque d'indépendance de la commission gouvernementale sur les droits de l'homme alors nouvellement créée, et pour avoir signé une pétition pour la transformation du régime saoudien en une monarchie constitutionnelle.

Le 30 juin 2008, le CODHOS a adressé une lettre aux autorités saoudiennes pour demander que Matrouk al-Faleh soit libéré de prison si les charges retenues à son encontre ne constituaient pas des motifs légitimes d'arrestation reconnus comme tels au niveau international.

Dr. Muhammad Jabir al-Barbari, *médecin*

Dr. Raouf al-Arabi, *médecin*

Le 21 novembre 2008, l'Académie de Médecine a contacté le secrétariat du CODHOS pour l'informer de la situation de deux médecins égyptiens détenus en Arabie Saoudite, le Docteur Muhammad Jabir al-Barbari et le Docteur Raouf al-Arabi.

Selon Amnesty International et l'Agence France Presse, tous deux ont été arrêtés et condamnés en appel en octobre dernier à des peines de 15 ans d'emprisonnement et 1500 coups de fouet, tandis qu'ils n'avaient fait qu'exercer leur travail de médecin et sans que des expertises médicales n'aient été diligentées.

Le Docteur Muhammad Jabir al-Barbari a été condamné pour avoir porté atteinte moralement et sexuellement à une patiente lors d'une consultation. Il était prévu qu'il soit de nouveau jugé devant un tribunal religieux le 26 novembre 2008, sans l'assistance d'un avocat.

Le Docteur Raouf al-Arabi a été condamné pour avoir «provoqué la dépendance à la morphine d'une patiente saoudienne» qui souffrait du dos après un accident. La patiente, épouse d'une importante personnalité saoudienne, aurait abusé de la prescription pour obtenir d'un hôpital des doses bien supérieures à celles recommandées par le médecin.

Ces informations ont été transmises au Réseau International.

BIRMANIE

Khin Maung Swe, *géologue*
Dr. May Win Myint, *médecin*
Dr. Than Nyein, *médecin*

Le 23 septembre 2008, le CODHOS a été heureux d'apprendre la libération de ces trois scientifiques birmans.

Au moment de leurs arrestations en 1994 et 1997, ils étaient membres du Parlement depuis les élections générales de 1990 et faisaient partis du groupe d'opposition à la dictature militaire dirigé par la lauréate du Prix Nobel de la Paix Aung San Suu Kyi. Ils ont été arrêtés tandis qu'ils organisaient des manifestations et ont été mis en détention pour atteinte à la paix et la stabilité du pays.

Tous ont accomplis des peines d'emprisonnement plus longues que celles prononcées initialement à leur encontre. La durée de leur détention n'a cessé d'être prolongée de façon arbitraire jusqu'à leur libération.

Le CODHOS était déjà intervenu en faveur des Docteurs May Win Myint et Than Nyein au cours de l'année 2005.

CHINE

Hu Jia, *ingénieur en informatique*

Les 19 février, 3 mars et 1^{er} avril 2008, le CODHOS est intervenu auprès des autorités chinoises pour demander la libération de ce scientifique et auprès du Président de l'Académie des Sciences de Chine, le Professeur Lu Yongxiang, pour l'informer de ce cas.

Dans le début des années 2000, Hu Jia s'est beaucoup intéressé à la lutte et la prévention contre le SIDA. Il a fondé une organisation non gouvernementale pour aider les malades et les enfants de personnes décédées des suites de ce virus. Plus récemment, son combat s'est porté sur les violations des droits de l'homme en Chine et la libération des prisonniers politiques. En novembre 2007, il est notamment intervenu, par visioconférence, lors d'une séance du Parlement Européen. Il a alors indiqué que la Chine ne remplissait pas l'engagement qu'elle avait pris de faire des efforts pour les droits de l'homme avant les Jeux Olympiques organisés en août 2008 à Pékin. Il avait également écrit et diffusé sur Internet des lettres pour demander au monde entier de porter un regard sur la situation des droits de l'homme en Chine.

Du fait de son activisme, Hu Jia a été mis en détention à plusieurs reprises. Sa dernière arrestation a eu lieu le 27 décembre 2007, à son domicile. Quelques heures auparavant, il avait écrit et diffusé par email le témoignage de la femme et des enfants d'un dissident politique récemment mis en détention et maltraité.

Son procès a eu lieu le 18 mars 2008 sans que les diplomates canadiens et australiens qui devaient y assister en tant qu'observateurs n'aient été autorisés à entrer dans la salle d'audience. Le 3 avril 2008, il a été condamné à une peine de 3 ans et demi d'emprisonnement pour incitation à la subversion.

Depuis qu'Hu Jia est en détention, son état de santé s'est détérioré. Il souffre d'une hépatite B et d'une sclérose en plaques, et ne peut pas recevoir en prison les soins médicaux appropriés.

Wo Weihan, *chimiste*

Wo Weihan a été exécuté le 3 décembre 2008 à Pekin.

Il avait été arrêté en janvier 2005 et condamné à mort en mai 2007 pour avoir vendu des secrets d'Etat à Taiwan, et plus précisément pour avoir rendu public des informations sur l'état de santé de dirigeants chinois. Son procès ne s'était pas déroulé dans le respect des règles internationales de procédure.

Wo Weihan avait vécu plusieurs années en Autriche et avait travaillé dans les années 90 à l'Université Technologique de Munich. Ses filles vivent toujours en Autriche et ont acquis la nationalité autrichienne.

Dès l'annonce de sa condamnation à mort, le gouvernement autrichien, le gouvernement américain et le Conseil Européen avaient demandé à plusieurs reprises aux autorités chinoises de ne pas l'exécuter.

L'exécution a finalement eu lieu le jour même où devait se tenir un sommet entre la Chine et l'Union Européenne sur les Droits de l'Homme.

N'ayant pas été informée de l'intention des autorités d'exécuter Wo Weihan, sa famille n'a pas pu lui dire adieu. L'une de ses filles avait pu le voir la veille de son exécution pour la première fois depuis 4 ans, mais elle ignorait alors qu'elle ne le reverrait pas.

Le 12 décembre 2008, le CODHOS a été adressée une lettre de protestation aux autorités chinoises, à l'Ambassade de Chine à Paris, et au Président de l'Académie des Sciences de Chine.

EGYPTE

Pr. Khaled Abd al-Qadir Ali Ouda, géologue

Le 7 mai 2008, le CODHOS a appris que Khaled ‘Abd al-Qadir ‘Ali Ouda, géologue égyptien, avait été acquitté et libéré de prison après 15 mois de détention.

Le CODHOS était intervenu en sa faveur auprès des autorités égyptiennes le 22 juin 2007.

Le Professeur Ouda avait été arrêté en janvier 2007 en même temps que de nombreux autres membres de la communauté Muslim, groupe d’opposition très important en Egypte. Tous avaient été accusés par les autorités égyptiennes de blanchiment d’argent, de possession illégale d’armes, d’organisation et de financement d’un groupe interdit.

À trois reprises, les juridictions civiles égyptiennes les avaient acquittés et avaient demandé qu’ils soient immédiatement libérés. À chaque fois, le gouvernement égyptien s’était opposé à cette libération et avait ordonné que l’affaire soit portée devant un tribunal militaire. Finalement, le 15 avril dernier, cette juridiction a prononcé l’acquittement de toutes les charges retenues à l’encontre du Professeur Ouda.

Le Professeur Ouda est désormais prêt à reprendre ses activités dans le Département de géologie de l’Université d’Assiut en Egypte.

ETATS-UNIS / GUANTANAMO

Hafizullah Shabaz Khail, *pharmacien afghan*

Le 9 mai 2008, le CODHOS a été heureux d'apprendre que Hafizullah Shabaz Khail, pharmacien afghan détenu pendant plus de quatre ans dans la base militaire américaine de Guantanamo puis dans une prison de Kaboul, avait été libéré de prison.

Il a, comme 28 autres personnes détenues à Guantanamo ou à Bagram, bénéficié d'une amnistie du Président Hamid Karzai, le 29 avril 2008.

Le Réseau International et le CODHOS étaient intervenus en sa faveur auprès des autorités américaines en octobre 2006 et en février 2007. Son avocate a écrit une lettre de remerciements au Réseau, dont voici un extrait☐

«☐Thank you very, very much for your interest and help. Dr. Hafizullah took considerable comfort at Guantanamo from knowing that a committee of the National Academy of Sciences was supporting him. At a place where everything was done to make him feel worthless, your support helped him retain some of his sense of himself☐.

Hafizullah Shabaz Khail avait été arrêté en mars 2003. Il était alors soupçonné d'être un Taliban et d'avoir participé à des opérations militaires contre les Etats-Unis.

INDE

Dr. Binayak Sen, pédiatre

Le Dr. Binayak Sen est un pédiatre très renommé en Inde et un fervent défenseur des droits de l'homme. Il a choisi d'exercer ses activités médicales dans une région très pauvre du centre de l'Inde, où il y a souvent des affrontements armés entre le groupe rebelle Maoïste et la milice anti-Maoïste Salwa Judum soutenue par le gouvernement. Il est le vice-président d'une organisation nationale travaillant pour la défense des droits de l'homme en Inde, intitulée «People's Union for Civil Liberties».

Le Dr. Sen a été arrêté et mis en détention le 14 mai 2007 sur le fondement d'une loi sécuritaire autorisant des incarcérations de trois ans pour les membres d'une organisation déclarée illégale et de deux ans pour des personnes qui auraient accordé leur protection aux adhérents d'une telle organisation. Cette loi peut en conséquence être utilisée pour harceler ceux qui aideraient des groupes armés. L'argument mis en avant pour l'arrestation du Dr. Sen est une campagne qu'il a menée en mars 2007 pour dénoncer le meurtre de sept tribaux.

En 2008, the Global Health Council a décidé de décerner le prix Jonathan Mann Award for Global Health and Human Rights 2008 au Dr. Binayak Sen. Le 9 mai 2008, 22 lauréats du Prix Nobel, dont Claude Cohen-Tannoudji et François Jacob, ont signé une lettre pour demander aux autorités indiennes que le Dr. Sen puisse lui-même venir chercher cette récompense. Cette lettre a eu un grand retentissement en Inde et dans le monde. De nombreux journaux, notamment The Washington Post et The Economist, ont depuis publié des articles concernant la situation du Dr. Binayak Sen. Malheureusement, son procès venant de s'ouvrir, le Dr. Sen n'a pas été autorisé à venir recevoir son prix et celui-ci a été remis à son épouse.

En Septembre 2008, une délégation du Réseau International s'est rendue en Inde afin d'enquêter sur le cas auprès de membres du gouvernement, de collègues, amis et parents du Dr. Sen, et de lui rendre visite.

Le 12 décembre 2008, le CODHOS est intervenu auprès des autorités indiennes pour demander la libération du Dr. Sen. Dans cette lettre, le CODHOS a aussi tenu à exprimer son émotion face aux tragiques attentats terroristes de Bombay.

IRAN

Dr. Kamiar Alaei, médecin

Dr. Arash Alaei, médecin

Les Docteurs Kamiar et Arash Alaei ont été arrêtés les 22 et 23 juin 2008 en Iran. Ni les charges retenues à leur encontre, ni le lieu de leur détention n'ont été rendus publics. Ils n'ont pas été autorisés à recevoir la visite de leur famille ou d'avocats.

Le Dr. Kamiar Alaei travaille à l'*Albany School of Public Health* de la *State University of New York*. Il a l'habitude de retourner en Iran pour l'été. Le Dr. Arash Alaei a été, jusqu'en 2007, Directeur de l'*International Education and Research Cooperation of the Iranian National Research Institute of Tuberculosis and Lung Disease*. Depuis 1986, tous deux sont très impliqués dans un programme de prévention contre le SIDA.

La détention sans charge étant une violation de la Constitution iranienne et du Pacte International sur les Droits civils et Politiques signé par l'Iran, le CODHOS est intervenu le 25 juillet 2008 auprès des autorités iraniennes pour demander que ces deux scientifiques aient connaissance des faits qui justifient leur mise en détention ou soient libérés de prison.

LIBYE

- **LIBYE**

Fathi el-Jahmi, *ingénieur*

Le 1^{er} février 2008, le CODHOS a adressé une lettre aux autorités libyennes en faveur de Fathi el-Jahmi, fervent opposant politique au gouvernement libyen et au Colonel Mu-ammar al-Gaddafi.

Le 26 mars 2004, Fathi el-Jahmi a été arrêté à Tripoli par les forces de sécurité libyennes. Son arrestation a eu lieu deux semaines après qu'il soit sorti de prison. En effet, il avait déjà été arrêté et condamné en 2002 pour diffamation envers le Colonel Mu-ammar al-Gaddafi.

Si les informations données aux diverses organisations de défense des droits de l'homme sur les charges retenues à son encontre diffèrent, il apparaît cependant clairement que son arrestation résulte de l'exercice de ses droits fondamentaux que sont la liberté d'expression et la liberté d'association. En effet, durant les deux semaines qui ont suivi sa libération, Fathi el-Jahmi a rencontré des diplomates américains et a donné des interviews aux médias internationaux au cours desquelles il a appelé à des réformes politiques en Libye et a qualifié le Colonel al-Gaddafi de « criminel de guerre et terroriste ». Il a également eu des conversations téléphoniques avec son frère qui est exilé aux Etats-Unis et est membre de l'*American Lybian Freedom Association*. Cette association à but non-lucratif a pour objet de promouvoir la démocratie et les droits de l'homme en Libye.

Les fondements des charges retenues contre Fathi el-Jahmi sont notamment les articles 166 et 206 du code pénal libyen. L'article 166 impose la peine de mort pour quiconque parle ou conspire avec un représentant d'une autorité étrangère en vue de provoquer ou de contribuer à provoquer une attaque contre la Libye. L'article 206 impose la peine de mort à l'encontre de ceux qui appellent « à la constitution de tout groupement, organisation ou association interdits par la loi », et de ceux qui sont membres d'une telle organisation ou lui apportent un soutien.

Par ailleurs, la procédure dans laquelle se déroule le procès de Fathi el-Jahmi est très critiquable. Son procès s'est ouvert fin 2005, mais a depuis été interrompu sans que les autorités libyennes ne fournissent d'explications. Les premières audiences n'ont pas été publiques.

Enfin, ses conditions de détention sont très dures et son état de santé est préoccupant. Il souffre de diabète, d'hypertension, d'une maladie au niveau de l'artère coronaire, et ne reçoit pas les soins médicaux appropriés en prison. Depuis son arrestation en 2004, il est détenu dans un endroit tenu secret et gardé par la *Libya's Internal Security Agency*. Excepté une visite de son fils autorisée par les autorités libyennes en août 2006, il n'a eu aucun contact avec sa famille.

SYRIE

Dr. Walid al-Bunni, *médecin*
Dr. Yasser al-'Eiti, *médecin*
Dr. Feda'a al-Horani, *médecin*
Dr. Ahmad To'meh, *dentiste*
Marwan al-'Ush, *ingénieur*

Le 29 octobre 2008, ces cinq scientifiques ont été condamnés à 30 mois d'emprisonnement par une juridiction syrienne pour notamment «diffusion de fausses informations portant atteinte à l'intégrité du pays», «participation à une organisation ayant pour but de changer les valeurs sociales et financières du pays», «participation à une organisation secrète».

Ils ont été arrêtés le 1^{er} décembre 2007 tandis qu'ils participaient, de façon pacifique, à un meeting du National Council of the Damascus Declaration for Democratic National Change, considéré par le gouvernement syrien comme une organisation illégale.

La situation de Feda'a al-Horani est particulièrement préoccupante, car elle souffre d'un cancer abdominal et ne peut recevoir les soins appropriés en prison.

Le CODHOS est déjà intervenu à plusieurs reprises auprès des autorités syriennes pour demander la libération de ces scientifiques qui n'ont fait qu'exercer leurs droits fondamentaux que sont la liberté d'expression et d'association. Une nouvelle lettre a été envoyée le 8 décembre 2008, suite à une demande d'intervention du Réseau en date du 4 décembre 2008.

Amnesty International reconnaît ces 5 scientifiques comme prisonniers de conscience et appelle également à leur libération.

Aref Dalila, *économiste*

Le 12 août 2008, le CODHOS a été heureux d'apprendre la libération de Aref Dalila.

Aref Dalila avait été arrêté et mis en détention en septembre 2001 après avoir participé à une conférence sur le thème de la démocratie et les libertés fondamentales en Syrie. En août 2002, au terme d'un procès qui ne s'était pas déroulé dans des conditions conformes aux règles internationales de procédure, il avait été condamné par la Cour Suprême pour la Sécurité de l'Etat à une peine de 10 ans d'emprisonnement.

Le CODHOS était intervenu à plusieurs reprises auprès des autorités syriennes pour demander sa libération.

TCHAD

Ibni Oumar Mahamat Saleh, *professeur d'université et mathématicien*

En mars 2008, le CODHOS a été alerté par la Société de Mathématique de France de la situation très inquiétante de Ibni Oumar Mahamat Saleh, mathématicien tchadien.

Ibni Oumar Mahamat Saleh est un fervent opposant politique au Président Idiss Deby. Il est connu et respecté pour son intégrité morale dans un pays envahi par la corruption. Il a effectué une thèse de troisième cycle à l'Université d'Orléans et est, depuis 1985, professeur de mathématiques à l'Université de N'Djamena où il a exercé les postes à responsabilités suivants : chef du département de mathématiques, directeur du centre de recherche scientifique, recteur. Il entretient des coopérations très actives avec l'Université d'Orléans.

Le 3 février 2008, Ibni Oumar Mahamat Saleh a été arrêté à son domicile par les autorités tchadiennes et mis en détention dans un lieu tenu secret. Deux autres opposants, arrêtés le même jour que lui, ont depuis été libérés. L'un d'eux, Ngarlejy Yorongor, est soigné en France suite aux coups reçus en détention. Aucune information n'a été communiquée sur le sort qui a été réservé à Ibni Oumar Mahamat Saleh, mais Ngarlejy Yorongor a indiqué qu'il avait été si battu qu'il craignait pour sa vie.

Dans ces circonstances, le CODHOS a écrit à Bernard Kouchner, Ministre des Affaires Etrangères, pour l'informer de ce cas, puis a écrit aux autorités tchadiennes pour obtenir des éléments d'information. L'ensemble de ses démarches sont demeurées vaines.

Sommaire

Présentation du Comité de Défense des Hommes de Sciences	2
Composition du CODHOS en 2008	3
Présentation du Réseau International des Droits de l'Homme	4
Interventions du CODHOS en 2008	5
• ARABIE SAOUDITE.....	6
• BIRMANIE.....	8
• CHINE.....	9
• EGYPTE.....	11
• ÉTATS-UNIS / GUANTANAMO.....	12
• INDE.....	13
• IRAN.....	14
• LIBYE.....	15
• SYRIE.....	16
• TCHAD.....	17